

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
1^{er} JANVIER - 31 DÉCEMBRE 2009

Ce document est distribué aux missions permanentes et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation.



17th St. & Constitution Avenue N.W.
Washington, D.C. 20006
Etats-Unis d'Amérique

Organisation des États Américains

T. 202.458.3000

www.oea.org

Le 30 juillet 2010

Antigua-et-Barbuda

Argentine

Bahamas

Barbade

Belize

Bolivie

Brsil

Canada

Chili

Colombie

Costa Rica

Cuba

Dominique

El Salvador

Équateur

États-Unis

Grenade

Guatemala

Guyana

Haïti

Honduras

Jamaïque

Mexique

Nicaragua

Panama

Paraguay

Pérou

République dominicaine

Saint-Kitts-et-Nevis

Sainte-Lucie

Saint-Vincent-et-Grenadines

Suriname

Trinité-et-Tobago

Uruguay

Venezuela

José Miguel Insulza

Secrétaire général de
l'Organisation des États Américains
Washington, DC

SG/OIG-07/10

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le Rapport d'activités du Bureau de l'Inspecteur général pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Ces Rapports d'activités vous sont adressés à des fins de distribution aux membres du Conseil permanent, conformément aux dispositions de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O/95.)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma très haute considération.

Linda P. Fealing
Inspecteur général

PJ



17th St. & Constitution Avenue N.W.
Washington, D.C. 20006
Etats-Unis d'Amérique

Organisation des États Américains

T. 202.458.3000

www.oea.org

Le 30 juillet 2010

Antigua-et-Barbuda

Argentine

Bahamas

Barbade

Bélice

Bolivie

Brésil

Canada

Chili

Colombie

Costa Rica

Cuba

Dominique

El Salvador

Équateur

États-Unis

Grenade

Guatemala

Guyana

Haïti

Honduras

Jamaïque

Mexique

Nicaragua

Panama

Paraguay

Pérou

République dominicaine

Saint-Kitts-et-Nevis

Sainte-Lucie

Saint-Vincent-et-Grenadines

Suriname

Trinité-et-Tobago

Uruguay

Venezuela

Son Excellence

Madame l'Ambassadrice Maria Isabel Salvador

Représentante permanente de l'Équateur

près l'Organisation des États Américains

Présidente du Conseil permanent

Washington, DC

Madame la Présidente,

En application des dispositions de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O/95) et de l'article 119 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint pour examen par le Conseil permanent le Rapport d'activités du Bureau de l'Inspecteur général pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma très haute considération.

Linda P. Fealing
Inspecteur général

PJ

Rapport d'activités
du
Bureau de l'Inspecteur général
1^{er} janvier - 31 décembre 2009

I. Rapports d'audits

Le présent Rapport est présenté conformément aux dispositions de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O/95) et de l'article 119 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général.

Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) a rendu publics les rapports de neuf audits et d'une inspection au titre des activités réalisées pendant l'année qui a pris fin le 31 décembre 2009. Il a formulé sept recommandations à l'intention des six Bureaux hors siège du SG/OEA qui ont fait l'objet d'un audit et quinze dans le cadre des trois audits de programmes administrés au Siège, à savoir l'intégrité des données tirées du système informatisé OASES, le Programme de bourses d'études et le Portail de l'éducation des Amériques. De plus, le rapport d'inspection du Bureau hors siège du SG en Bolivie contenait quatre recommandations. Conformément à l'article 119 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, les rapports du BIG sont mis à la disposition du Conseil permanent.

Les rapports des activités d'audit contenaient vingt-six (26) recommandations destinées à corriger les faiblesses détectées dans les contrôles internes relatifs aux mécanismes comptables, aux processus opérationnels et à l'efficacité et à l'efficience organisationnelles. Ces recommandations ont été classées dans les catégories suivantes: douze (12) ont été considérées comme présentant un risque élevé, douze (12) comme présentant un risque moyen et deux (2) comme présentant un risque faible. Elles reposaient sur les conclusions du BIG qui faisaient état de la nécessité : (1) d'obtempérer aux directives du SG/OEA, y compris au Règlement budgétaire et financier, au Manuel de gestion financière pour les Bureaux hors siège, au mandat figurant dans le statut du Fonds d'investissement pour le financement des bourses et aux Règles régissant les contrats à la tâche et la passation de marché, (2) d'améliorer divers processus opérationnels, tels que la supervision du personnel, les rapprochements des comptes de dépenses au titre des projets, l'analyse coûts-avantages aux fins de toutes les améliorations du système OASES qui sont demandées, (3) d'assurer que les tâches qui sont attribuées cadrent avec les définitions d'emploi, (4) d'offrir une formation à l'intention des techniciens administratifs pour qu'ils s'acquittent de façon efficace des tâches financières requises, (5) de mettre par écrit les procédures concernant diverses tâches (6) d'automatiser différents processus du Département des services de gestion financière et administrative (DFAMS) pour en accroître l'efficacité et la rapidité et réduire le niveau de risque inhérent aux processus manuels pour l'établissement des états financiers à la clôture des comptes. Le BIG a aussi conclu qu'il est nécessaire d'améliorer le processus d'examen de la documentation, y compris des rapports d'étape et des rapports finaux soumis par les organismes d'exécution qui reçoivent du financement FEMCIDI. Cela a pour objet d'assurer que (1) l'information fournie est exacte et complète (2) les organismes d'exécution respectent les conditions et modalités de l'accord de projet (3) les informations recueillies en retour par ces organismes d'exécution sont adéquates et sont reçues en temps voulu. Le BIG a également fait état de la nécessité (a) d'avoir un plan efficace pour assurer que tout le personnel essentiel est disponible lorsqu'il le faut pour mener à bien les tâches nécessaires à des processus opérationnels efficaces et rapides de manière à ce que le programme de bourses d'études

ne soit pas compromis en cas d'absence de membres des services de l'OEA; (b) d'établir un processus opérationnel efficace pour l'attribution des bourses d'études Romulo Gallegos; (c) de modifier le système de gestion des bourses d'études, en particulier pour: améliorer le mécanisme d'application en ligne du programme de bourses afin d'éliminer le double emploi dans les activités, de prendre en compte toute l'information dans un souci d'intégralité et d'exactitude, en particulier en ce qui concerne les remboursements reçus au titre de bourses individuelles et l'établissement de rapports valables permettant non seulement de faire des analyses et de prendre des décisions efficaces, mais aussi de communiquer en temps voulu les informations aux États membres. Les recommandations du BIG ont aussi eu pour objet d'améliorer la gestion du Portail des Amériques sur l'éducation pour assurer que: (1) le site Web du Portail, l'infrastructure technique, le moteur de recherche et les bibliothèques numériques sont mis à jour; (2) toutes les annonces des cours en ligne offerts par le Secrétariat général sont centralisées sur ce site Web; (3) le nom du titulaire de la carte de crédit figure dans le formulaire d'inscription du participant lorsque les paiements par carte de crédit sont effectués par des tiers; (4) les commissions perçues par les institutions bancaires auprès des étudiants par virement électronique sont prises en compte dans les montants versés au Portail au titre de la participation aux cours.

Les rapports et recommandations présentés au Secrétaire général ont tous été approuvés. Au 30 juillet 2010, quinze (58%) des recommandations formulées en 2009 étaient mises en oeuvre et onze (42%) des recommandations encore en suspens en étaient à divers stades d'exécution, et six d'entre elles étaient considérées comme présentant un risque élevé. Tous les montants à rembourser à l'Organisation identifiés par le BIG ont été remboursés.

L'audit SG/OIG/AUDIT-01/09 a été entrepris dans le but de vérifier l'intégrité globale des données du système OASES et d'en vérifier la fiabilité. Cet audit porte sur cinq domaines clés du système OASES: (1) l'intégrité globale des données de production; (2) l'intégrité et l'exactitude de l'outil *Discoverer Plus* pour l'extraction de données; (3) l'intégration des données entre les modules fonctionnels au sein d'OASES; (4) les questions d'entretien des distributeurs automatiques; (5) le système d'alertes/d'alarmes propre à signaler les problèmes d'intégrité des données qui se présenteraient pendant leur traitement. Cet audit cible également les effets exercés sur l'intégrité des données pendant la dernière mise à niveau des applications OASES. Compte tenu des principales faiblesses détectées, il s'avère nécessaire: (a) de poursuivre les efforts entrepris pour épurer le fichier des fournisseurs de l'OEA, de prendre les dispositions nécessaires pour transférer les fonctions concernant les fournisseurs au Bureau des services d'achat (OPS) et de dresser une liste de fournisseurs autorisés tout en élaborant et appliquant une politique envers ceux-ci qui soit fondée sur les pratiques optimales suivies dans la branche d'activités en question; (b) de prendre les dispositions nécessaires pour donner suite de façon efficace et dans des délais raisonnables à l'utilisation de la commande Oracle TAR (Problème des fournisseur); (c) d'effectuer une série complète de tests visant à évaluer l'intégrité des données pour l'adjudication des marchés au moyen des processus de dépenses avec bons de commande afin de confirmer pleinement l'intégrité des données du système OASES; (d) d'envisager la mise au point et l'application d'une méthode d'analyse coûts-avantages pour toute demande d'amélioration du système OASES, de manière à ce que les coûts effectifs des changements proposés puissent être à la disposition des secteurs techniques qui demandent des perfectionnements du système OASES et d'aider le personnel de direction du Sous-secrétariat aux questions politiques (SAF) à en déterminer les effets pour l'ensemble de l'Organisation afin d'assurer l'efficacité des processus de l'OEA; (e) de mener une action appropriée pour réexaminer les attributions organisationnelles de "super utilisateur" attribuées au membre du personnel de

l'Organisation EO8713 et à tout autre membre des services du SG/OEA; (f) de donner les instructions qui parachèveront les activités en cours d'épuration et de documentation du fichier des fournisseurs de l'OEA, ainsi que de dresser une liste des fournisseurs autorisés tout en élaborant et appliquant envers ceux-ci une politique qui soit fondée sur les pratiques optimales suivies dans ce secteur; (g) de coordonner les efforts et de continuer d'établir des règles pour accroître le nombre des contrôles de validité et d'assurer l'exactitude de l'information tirée du système OASES.

L'audit SG/OIG/AUDIT-02/09 a été entrepris dans le but d'examiner et d'évaluer les contrôles internes au Bureau hors siège du SG/OEA en El Salvador pendant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 avril 2009. Le BIG a constaté avec une assurance raisonnable que les contrôles internes relatifs à la préservation des actifs et à l'enregistrement comptable des transactions financières ont été satisfaisants dans ce Bureau hors siège. Les conclusions de l'audit ont été pour l'essentiel de nature administrative et ont consisté des points suivants: (1) La liste des biens inscrits à l'inventaire et le Rapport des immobilisations n'étaient pas à jour. (2) Les transactions au titre des décaissements de fonds de la petite caisse et les rapprochements de comptes n'ont pas été effectués par le Messenger/chauffeur, qui en est le gardien désigné, mais par le Technicien administratif (3) Les rapports trimestriels sur le dédouanement des articles importés en franchise n'ont pas été présentés depuis 2004.

Le BIG a passé en revue les décaissements et transactions se rapportant au projet financé par le FEMCIDI "Renforcer la capacité concurrentielle de l'Amérique centrale et de la République dominicaine concernant la mondialisation par l'investissement dans la Sécurité et la Santé sur le lieu de travail", ainsi qu'au projet financé par un fonds spécifique "Programme centraméricain d'enseignement et de formation pour la prévention globale de l'abus des drogues et de la violence et le traitement de la toxicomanie (PCEP)". Le BIG n'a détecté aucune irrégularité et a noté que les objectifs des projets ont été réalisés.

L'audit SG/OIG/AUDIT-03/09 a été entrepris dans le but d'examiner et d'évaluer les contrôles internes au Bureau hors siège du SG/OEA au Costa Rica pendant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 avril 2009. Le BIG a déterminé que pendant la période couverte par l'audit les contrôles internes concernant la préservation des actifs, l'enregistrement comptable des transactions financières et des montants, l'utilisation des ressources et la conformité aux règles et directives établies ont été satisfaisants dans ce Bureau hors siège. Les faiblesses détectées pendant l'audit ont été pour l'essentiel de nature administrative, à savoir: (1) la nécessité d'un suivi et d'une surveillance plus efficaces des opérations journalières par le Directeur; (2) le numéro du compte des dépenses a été utilisé pour les récépissés de la petite caisse (Forme OEA 370) au lieu du système obligatoire de numérotation par ordre numérique; (3) la liste des biens inscrits à l'inventaire et le rapport des immobilisations n'étaient pas à jour; (4) d'importants montants au titre d'appels téléphoniques personnels, interurbains et internationaux, sont attribués au Directeur (EO9965) et à la date de l'audit, la surtaxe requise n'était pas remboursée; (5) la nécessité d'obtenir l'autorisation préalable du Bureau de coordination des bureaux et unités hors siège pour que la voiture de fonction du Directeur puisse demeurer dans sa résidence la nuit et les week-ends.

Le BIG n'a détecté aucune irrégularité dans l'examen des décaissements et transactions se rapportant à deux projets financés par le FEMCIDI: "Gestion et certification en milieu scolaire pour le développement et l'accréditation des compétences professionnelles dans le cycle secondaire

supérieur” et “Programme d’aide aux petits hôtels d’Amérique centrale”. Les rapports de projet ont indiqué que les objectifs fixés ont été atteints.

L’audit SG/OIG/AUDIT-04/09 a été entrepris dans le but d’examiner et d’évaluer les contrôles internes au Bureau hors siège du SG/OEA à la Dominique pendant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009. Les faiblesses principales détectées pendant l’audit ont été les suivantes: (1) le Directeur du Bureau hors siège du SG/OEA à la Dominique n’avait pas de copie de la définition de son emploi; (2) le Directeur du Bureau hors siège du SG/OEA à la Dominique n’a pas reçu de formation au système OASES et les demandes d’achat sont approuvées par le Bureau de coordination des bureaux et unités hors siège; (3) bien qu’il soit nécessaire pour des raisons de sécurité que le Directeur du Bureau hors siège du SG/OEA à la Dominique gare sa voiture de fonction dans sa résidence personnelle, il n’a pas obtenu l’autorisation préalable à cet effet; (4) avant le 1^{er} avril 2008, date à laquelle le Directeur actuel (EO1567) a été nommé, les souches de chèques ne comportaient pas de renseignements suffisants sur l’objet du paiement, la source des fonds et autre information pertinente; (5) des paiements au titre de projets financés sur des fonds spécifiques n’étaient pas accompagnés des justificatifs nécessaires, tels que la demande de décaissement du secteur technique et la copie du bon de commande; (6) la personne chargée du nettoyage travaille pour l’OEA depuis plus de vingt ans dans le cadre du mécanisme des contrats à la tâche et elle s’est montrée préoccupée quant à ses avantages et son horaire de travail; (7) le registre des appels téléphoniques interurbains et internationaux n’a pas été tenu de façon régulière; (8) le système de communication VOIP n’était pas installé dans l’ordinateur du technicien administratif et l’équipement à cet effet ne fonctionnait pas; (9) des différences ont été relevées dans les comptes de stocks au Bureau des services d’achat au siège de l’OEA; (10) les rapports trimestriels sur le dédouanement des articles importés en franchise n’ont pas toujours été présentés dans les dix premiers jours qui suivent la fin de chaque trimestre; (11) le courrier du bureau n’était pas organisé par ordre numérique, l’information figurant dans les dossiers n’était pas à jour et le système de classement ne correspondait pas aux directives du Manuel de gestion des documents de l’OEA relatives à la tenue des registres.

Le BIG a passé en revue les décaissements et les transactions au titre de deux projets financés par le FEMCIDI, à savoir: “Sensibilisation au tourisme et formation” et “Formation de spécialistes et activités agricoles pour l’autonomisation des femmes rurales à la Dominique et l’intégration du genre dans le développement agricole”. Le BIG n’a détecté aucune irrégularité et a pris note du fait que dans certains cas l’exécution des projets a dépassé les objectifs originels. Il a recommandé d’améliorer le processus d’examen par le SEDI des rapports d’étapes et des rapports définitifs de projet qui étaient soumis par les organismes d’exécution, pour assurer que l’information est exacte et complète. Le BIG a recommandé que le SEDI fournisse en temps opportun aux organismes d’exécution l’information en retour pertinente sur les irrégularités aux fins de l’action corrective nécessaire.

L’audit SG/OIG/AUDIT-05/09 a été entrepris dans le but d’examiner et d’évaluer les contrôles internes au Bureau hors siège du SG/OEA à Sainte-Lucie pendant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009. Le BIG a déterminé que les contrôles internes relatifs à la préservation des actifs et à l’enregistrement comptable des transactions financières pendant la période couverte par l’audit ont été satisfaisants dans ce Bureau hors siège. Les faiblesses principales détectées pendant l’audit ont été les suivantes: (1) la signature du Chef des opérations financières du DFAMS ne figurait pas à la banque locale; (2) un seul compte projet/OEA devrait être fermé; (3) l’information

sur l'inventaire des chèques non utilisés envoyée au DFAMS n'était pas exacte; (4) les actifs inscrits à l'inventaire du Bureau hors siège à Sainte-Lucie ne correspondaient pas au Rapport des immobilisations du Bureau des services d'achat; (5) les paiements au titre de la location de bureaux n'ont pas été effectués dans les délais prescrits; (6) le registre de la voiture est inexact et rien n'indique qu'il a été soumis chaque mois au Bureau de coordination des bureaux et unités hors siège; (7) les copies des chèques au titre des décaissements contiennent de nombreuses erreurs typographiques parce que le système d'impression de ces chèques est obsolète; (8) des chèques libellés en monnaie locale et des chèques libellés en dollars des États-Unis ont été classés dans le même dossier et ne l'ont pas été dans un ordre successif; (9) les récipissés de la petite caisse n'étaient pas numérotés par ordre de séquence; (10) la surtaxe n'a pas été incluse dans le remboursement des appels téléphoniques personnels, interurbains et internationaux, au demeurant faible, et le formulaire officiel pour les appels interurbains et internationaux n'a pas été utilisé; (11) le système de communication VOIP n'est pas opérationnel en raison de problèmes liés au fournisseur local d'accès Internet ; (12) la Directrice du Bureau hors siège a gardé la voiture de fonction dans sa résidence sans autorisation préalable du Coordinateur des bureaux et unités hors siège; (13) il est nécessaire d'élaborer un plan de congés approprié pour assurer que le personnel ne perd pas des journées de congé en raison de la politique de l'OEA relative au nombre maximal d'heures autorisé à être reporté à l'année suivante; (14) la personne chargée du nettoyage avait une clé du bureau et le personnel du bureau n'était pas toujours présent lorsqu'elle nettoyait le bureau; (15) l'information figurant dans les dossiers était périmée et le système de classement ne correspondait pas aux directives du Manuel de gestion des documents de l'OEA relatives à la tenue des registres.

Le BIG a passé en revue les décaissements et les transactions au titre de deux projets financés par le FEMCIDI: "Mise au point d'une réglementation et d'une législation relatives à certains secteurs de services à Sainte-Lucie, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis et Antigua-et-Barbuda" et "Communauté après le programme scolaire". Le BIG a présenté des recommandations au SEDI pour assurer que l'information financière que ce dernier transmet est exacte et que les organismes d'exécution respectent les conditions et modalités de l'accord de projet. Le BIG a aussi pu assister en qualité d'observateur à certaines activités menées pendant le Séminaire de formation de la CICAD sur le thème "Détournement de substances chimiques", tenu à Sainte-Lucie du 24 au 28 août 2009 et a conclu que les objectifs escomptés pour ce séminaire ont été atteints avec succès.

L'audit SG/OIG/AUDIT-06/09 a été entrepris dans le but d'examiner et d'évaluer les contrôles internes au Bureau hors siège du SG/OEA en Jamaïque pendant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009. Le BIG a déterminé que pendant la période couverte par l'audit les contrôles internes relatifs à la préservation des actifs et à l'enregistrement comptable des transactions financières ont été moins que satisfaisants dans ce Bureau hors siège. Les faiblesses principales détectées pendant l'audit ont été les suivantes: (1) les rapports mensuels sur les congés n'ont pas toujours été soumis dans le délai prescrit de cinq jours, tandis que certains rapports n'étaient pas datés; (2) les signatures autorisées de la banque locale ne correspondaient pas avec l'information que possède le Siège de l'OEA; (3) il existe quatre comptes bancaires (deux comptes actifs et deux inactifs) du Fonds d'affectation spéciale pour les jeunes entrepreneurs des Amériques (YABT) au nom du SG/OEA à la banque locale; (4) les registres des chèques libellés en monnaie locale et des chèques libellés en dollars des États-Unis n'ont pas toujours été communiqués au Siège à la date d'émission, comme il est prescrit; (5) les rapprochements des comptes bancaires ont été soumis au DFAMS après le dixième jour du mois suivant; (6) l'information figurant dans les livres de la banque locale et les rapprochements des comptes bancaires étaient inexacts; (7) l'inspection du coffre-fort a

révélé que les chèques non utilisés des années précédentes se rapportant aux projets FEMCIDI terminés et au compte personnel de l'ancien technicien administratif à la mutuelle de crédit des employés de l'OEA (Federal Credit Union) y étaient conservés; (8) des chèques originels annulés ont été conservés dans des dossiers locaux au lieu d'être envoyés au DFAMS au Siège comme il se doit; (9) le Formulaire OEA 370 n'a pas été utilisé pour comptabiliser les dépenses financées sur la petite caisse; (10) plusieurs chèques d'un montant supérieur à EU\$5 000 ont été émis avec une seule signature et apparemment sans l'indispensable autorisation préalable du DFAMS; (11) nombre de décaissements (environ 50%) provenant du Fonds ordinaire et de fonds spécifiques étaient accompagnés d'aucun justificatif tel que factures, reçus, demandes de décaissement de la part des secteurs techniques et copies des bons d'achat ou étaient accompagnés de justificatifs inadéquats; (12) les souches de chèque ne comportaient pas d'information suffisante à l'appui concernant l'objet du paiement, les fonds et d'autres détails; (13) les copies de chèques n'étaient pas classées par ordre chronologique; (14) les fiches de paie ont été établies et distribuées avant la date autorisée par le DFAMS; (15) plusieurs paiements au titre de la location de bureau ont été incorrectement imputés au Fonds ordinaire (111) au lieu du Fonds 118 du Bureau hors siège du SG/OEA en Jamaïque; (16) le Bureau hors siège du SG/OEA en Jamaïque a émis un chèque libellé en dollar des États-Unis pour le paiement de fournisseurs locaux au lieu de chèques libellés en monnaie locale, en violation des directives du SG/OEA; (17) le montant des taxes pour 2 mois de paiements tardifs au titre de la location de bureau n'était pas versé au moment de notre visite sur place; (18) les paiements au titre des services de nettoyage n'ont pas été effectués conformément à l'accord de contrat et au moment de sa visite sur place, le BIG a pris note du fait que les services de nettoyage n'étaient pas satisfaisants; (19) le registre du kilométrage parcouru par la voiture de fonction n'a pas été envoyé au Bureau du coordinateur des bureaux et unités hors siège en violation des directives de l'OEA; (20) le Bureau hors siège du SG/OEA en Jamaïque n'a pas tenu de registre des appels téléphoniques interurbains et internationaux; (21) le Bureau hors siège du SG/OEA en Jamaïque n'a pas classé dans le dossier de liste à jour des biens inscrits à l'inventaire et les registres conservés au Siège n'étaient pas exacts; (22) les rapport trimestriels sur le dédouanement des articles importés en franchise n'ont pas été envoyés au Siège, en violation des directives de l'OEA.

Le BIG a passé en revue les décaissements et les transactions financières au titre d'un projet financé par le FEMCIDI: "Réduction de l'incidence de la pauvreté rurale par des interventions dans des écoles à niveaux multiples". Le BIG a recommandé que le SEDI coordonne les activités avec le Directeur du Bureau hors siège en Jamaïque et assure que suite soit donnée de façon efficace et rapide à la demande de documentation présentée par le BIG pour valider les dépenses visées dans le rapport final pour le cycle du Projet 2007-2009. Le BIG a aussi passé en revue les transactions se rapportant au Forum de la CICAD "Études-diagnostic locales et système d'information sur le traitement de la toxicomanie" tenu à Montego Bay les 5 et 6 mars 2009. Le BIG n'a détecté aucune irrégularité.

L'audit SG/OIG/AUDIT-07/09 a été entrepris dans le but d'examiner et d'évaluer les contrôles internes au Bureau hors siège de l'OEA au Pérou pendant la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 juin 2009. Le BIG a déterminé que pendant la période couverte par l'audit les contrôles internes relatifs à la préservation des actifs et à l'enregistrement comptable des transactions financières et des montants ont été satisfaisants dans ce Bureau hors siège. Les faiblesses principales détectées pendant l'audit ont été les suivantes: (1) le Directeur du Bureau hors siège du SG/OEA au Pérou n'a pas reçu de formation au système OASES et les demandes d'achats ont été approuvées par le Bureau de coordination des bureaux et unités hors siège; (2) la Secrétaire du personnel d'appui

temporaire s'est dite préoccupée par le climat de travail apparemment insatisfaisant qui règne entre le Bureau et le BIG. Le 13 octobre 2009, ces préoccupations ont été transmises pour action au Département des ressources humaines; (3) le personnel prestataire des services de nettoyage a fait part au BIG de ses préoccupations quant à la forte augmentation de sa charge de travail qui n'est pas accompagnée de hausse de salaire correspondante; (4) le Bureau hors siège du SG/OEA au Pérou a établi à l'ordre de fournisseurs locaux plusieurs chèques libellés en dollars des États-Unis, non en monnaie locale comme l'exigent les directives du SG/OEA; (5) les comptes de stocks au Bureau hors siège du SG/OEA au Pérou ne correspondaient pas aux données figurant dans le Rapport des immobilisations du Bureau des services d'achat, parce que des postes à éliminer n'ont pas été retirés du Rapport des immobilisations.

Le BIG a passé en revue les décaissements et les transactions financières au titre d'un projet financé par le FEMCIDI "Renforcer la capacité régionale de la biotechnologie par l'exploration du génome de la pomme de terre, une culture des Amériques" et d'un projet financé par un fonds spécifique "Action intégrale contre les mines antipersonnel (AICMA) en Équateur et au Pérou". Le BIG n'a détecté aucune irrégularité et les rapports de projet ont indiqué que les objectifs ont été atteints de façon satisfaisante.

L'audit SG/OIG/AUDIT-08/09 a été entrepris au titre du suivi des recommandations figurant dans le rapport de l'enquête menée en 2006 par le BIG sur le Programme de bourses d'études (SG/OIG/INV-01/06). Les activités d'audit du BIG ont été réalisées pour examiner et évaluer les contrôles internes concernant les opérations du Programme de bourses d'études de l'OEA, les factures du tiers Administrateur (TPA) et les paiements à ce dernier, la conformité au Manuel des procédures qui fournit les critères déterminant l'annonce, l'application, la sélection et le processus d'attribution, le fonctionnement des Bureaux nationaux de liaison et des Commissions de sélection, les droits et devoirs des titulaires de bourse, les plafonds monétaires et la répartition entre les catégories de bourses, ainsi que les processus de suivi des titulaires de bourse d'études de l'OEA. De plus, le BIG a évalué la conformité aux conditions du Fonds d'investissement pour le financement des bourses d'études, ainsi que l'efficacité et l'efficience du Système de gestion des bourses (FMS) pour la production de rapports exacts. La période couverte par l'audit allait du 1^{er} janvier 2006 au 30 juin 2009.

Le BIG a déterminé que le Département du développement humain, de l'éducation et de la culture (DHDEC) a respecté les conditions des divers processus décrits dans le Manuel des procédures, que le classement des pièces à l'appui s'est nettement amélioré et que les faiblesses y relatives détectées au cours de l'enquête 2006 ont été corrigées. Les conditions requises par le TPA et le DHDEC pour la présentation de l'information ont été respectées et en général, la facturation du TPA était conforme aux modalités de l'accord et l'examen par le DHDEC de la facture du TPA est en cours. Le BIG salue les efforts déployés par le personnel du DHDEC qui a travaillé intensément en 2006 pour mettre au point et appliqué des contrôles internes aux activités financières du Programme de bourses d'études, lesquels ont contribué à une amélioration de la structure des contrôles internes. En juin 2006, le Secrétaire général a reçu des remboursements du tiers Administrateur s'élevant à un montant total de EU\$1 121 097,77 au titre de la période précédant 2006. Pendant cet audit, le BIG a noté d'importantes améliorations dans l'administration du Programme de bourses d'études de l'OEA. Les modifications du Manuel de procédures régissant les programmes de bourses et de formation de l'OEA ont été approuvées en vertu de la résolution CEPAC/RES.137 en date du 11 avril 2007 et fournit les critères déterminant l'annonce, l'application, la sélection et le processus d'attribution, le

fonctionnement des Bureaux nationaux de liaison et des Commissions de sélection, les droits et devoirs des titulaires de bourse, les plafonds monétaires et la répartition entre les catégories de bourses, ainsi que les processus de suivi des titulaires d'une bourse d'études de l'OEA.

Le rapport fait état de plusieurs réalisations du Programme de bourses dues aux efforts déployés par la Directrice actuelle et son équipe. Plusieurs faiblesses et irrégularités du Système de gestion du programme de bourses ont été détectées pendant l'audit et le BIG a recommandé que les Directeurs du DHDEC, du DFAMS et du Département des services informatiques et technologiques coordonnent leurs efforts pour améliorer l'Application du Système de gestion des bourses. Le BIG a pris note du fait que les processus opérationnels du DHDEC pour l'enregistrement des activités financières liées au programme de bourses se sont considérablement améliorés. Le BIG salue le succès avec lequel le Programme de bourses de la Directrice du DHDEC et de son équipe a porté le nombre d'accords avec le consortium d'universités à 115 et l'accroissement du nombre des bourses d'études qui ont été attribuées pendant cette période. Ces résultats montrent l'efficacité avec laquelle le programme est actuellement administré et géré.

Le BIG a déterminé que certaines actions menées pendant la période considérée par le DFAMS concernant l'exécution des crédits approuvés au titre du programme de bourses n'étaient pas conformes aux directives de l'OEA et qu'en vérité elles ont eu pour effet d'apporter des ressources financières à d'autres secteurs du Secrétariat général, et non au Programme de bourses qui était visé par les États membres. Conformément aux directives de l'OEA, les engagements/obligations doivent être enregistrés à la date à laquelle ils deviennent juridiquement contraignants. Les principes comptables généralement reconnus disposent que FIFO est une méthode d'évaluation des stocks. L'Inspecteur général craint qu'en raison des actions unilatérales menées par le DFAMS qui ont consisté à antidater les dépenses de 2008 et de 2009 et à les imputer aux années précédentes, de l'adoption d'un mécanisme administratif FIFO utilisé seulement pour enregistrer les dépenses au titre du Programme de bourses, de l'emploi des fonds du Programme de bourses pour le financement des écarts négatifs d'autres secteurs du SG/OEA, de l'approbation de bons d'achat pour des montants supérieurs aux montants budgétaires approuvés et du manque de transparence de la présentation de l'information aux États membres, il y a un risque de voir se reproduire les incidents qui avaient été à l'origine des enquêtes menées en 2005 et en 2006 sur les dépenses dont le montant avait dépassé celui des crédits approuvés (SG/OIG/INV-01/05 et SG/OIG/INV-01/06). Le non-respect des directives de l'OEA, selon lesquelles les dépenses doivent être enregistrées l'année où l'engagement est pris aura, de l'avis de l'Inspecteur général, un effet "domino" et ne fera qu'exacerber ce risque. Par ailleurs, la méthode "FIFO" du DFAMS consistant à imputer les dépenses sur les crédits approuvés pour le programme de bourses d'étude pour chaque exercice ne permet pas au processus de présentation de l'information comptable d'être transparent. Le BIG a soumis plusieurs recommandations, y compris la nécessité pour le SAF et le DFAMS d'assumer de façon efficace la responsabilité de la gestion financière de tous les fonds de l'OEA, notamment ceux du Programme de bourses, de manière à ce que, à moins d'une autorisation précise de l'Assemblée générale, aucun programme ne soit compromis par des actions du SG/OEA qui bénéficient à d'autres programmes du SG, sans l'autorisation préalable et totale des États membres.

L'audit SG/OIG/AUDIT-09/09 a été entrepris principalement pour évaluer si les objectifs du Portail de l'éducation des Amériques (le Portail) sont atteints et si les personnes qui lui sont affectées s'acquittent de leurs attributions conformément aux Normes générales, aux Règles budgétaires et financières, au Manuel de gestion financière dans les Bureaux hors siège du SG/OEA et aux autres directives du Secrétariat général. L'audit a couvert la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2009. Le BIG a déterminé que bien qu'une amélioration soit nécessaire, le Portail exécute son mandat qui consiste à offrir un enseignement en ligne à faible coût aux étudiants et boursiers dans toutes les Amériques au moyen de cours virtuels interactifs. Les faiblesses principales détectées portent sur la nécessité: (1) de centraliser les classes en ligne et les cours virtuels qui sont actuellement dispensés dans d'autres secteurs du Secrétariat général et ne sont pas disponibles sur le site Web du Portail; (2) d'améliorer la transparence et l'enregistrement des transactions dans OASES pour assurer que l'information est complète et exacte pour chaque cours; (3) de veiller à ce que les commissions au titre des transferts électroniques de fonds déduites par les institutions financières des frais de scolarité soient remboursées par le participant; (4) de tenir compte de la répartition géographique pendant le processus de recrutement des consultants qui prêtent leurs services au Portail; (5) de mettre à jour les liens rompus ou manquants du moteur de recherche et des bibliothèques numériques du site Web du Portail (6) de réexaminer et d'améliorer la fonctionnalité et les contenus des cours de la salle de classe virtuelle pour en rendre l'utilisation plus facile; (7) de mettre en oeuvre les recommandations visant à améliorer la fonctionnalité de la salle de classe virtuelle qui sont présentées par les tuteurs et coordinateurs en ligne conformément à leurs attributions; (8) d'établir des rapports d'étape sur les activités du Portail à l'intention des organes de direction.

L'enquête SG/OIG/INV-01/09 menée à la suite de la réception par le BIG du Mémoire SG/SAP-DECO-1859/08 contenant des plaintes de sérieuses allégations d'irrégularités financières qui ont été soumises par le personnel de l'OEA et le personnel contractuel engagé à la tâche, actuels et anciens, et qui portaient sur des demandes de pots-de-vin du technicien administratif du Bureau hors siège en Bolivie (EO6924) auprès de fournisseurs locaux ou d'autres formes d'"avantages" en échange de contrats avec le Bureau hors siège en Bolivie, ses projets et Missions d'observation des élections. Selon ces allégations, le technicien EO6924 a aussi intentionnellement retenu ou retardé des paiements pour exiger une somme d'argent d'un fournisseur. Les conclusions de cette enquête se rapportent aux points suivants: (1) irrégularités concernant la performance du technicien (ancien EO6924); (2) irrégularités concernant le non-respect des directives du SG/OEA, notamment les Normes générales, le Règlement du personnel, les règles régissant la passation des marchés, les règles financières et budgétaires, le Manuel de gestion budgétaire et financière à l'intention des unités hors siège, relatives aux décaissements effectués par l'ancien technicien administratif EO6924 et chèques signés par le Directeur (ancien membre du personnel EO3971); (3) violation de la politique de l'OEA/Département des services informatiques et technologiques relative à la sécurité du réseau; (4) manque de supervision et de gestion des contrôles internes relatifs au processus opérationnels de la part du Directeur (ancien membre du personnel EO3971). Le BIG a été informé que le messenger/chauffeur du Bureau hors siège du SG/OEA en Bolivie (membre du personnel EO9159) avait porté certaines des irrégularités alléguées à l'attention de l'ancien directeur en vue d'une action corrective appropriée, mais en vain. Le BIG a formulé des recommandations à l'intention du Secrétaire général, à savoir (a) prendre les mesures nécessaires, y compris des mesures disciplinaires conformément à la Règle 111.1 du Règlement du personnel, envers le membre du personnel EO6924 pour non-respect des directives du SG/OEA et manquement à ses responsabilités fiduciaires en qualité de technicien administratif du Bureau hors siège en Bolivie et envers le directeur de ce Bureau

hors siège (membre du personnel EO3971) pour violation des directives du SG/OEA et manquement à ses responsabilités fiduciaires consistant à assurer une gestion efficace du bureau et à appliquer des contrôles internes satisfaisants; (b) envisager une action disciplinaire sous forme d'un avertissement oral à l'intention du membre du personnel chauffeur/messager EO9159 en application de la règle 111.1. du Règlement du personnel.

Le BIG a détecté certaines irrégularités et la duplication de fonctions dans le recrutement du personnel d'appui temporaire # 132858 pour les services de secrétariat d'un projet financé par un fonds spécifique et il a recommandé que le directeur du DSOS réexamine la demande de services de secrétariat du Projet relatif au fleuve Bermejo en Bolivie en 2010. Le DHR a informé l'Inspecteur général que le chauffeur/messager (EO9159) a reçu un avertissement oral conformément à la règle 111.1 du Règlement du personnel concernant la conformité aux directives de l'OEA pour l'utilisation de la ligne de téléassistance de l'OEA au moyen de laquelle les irrégularités financières alléguées sont rapportées.

Le Secrétaire général a accepté la démission du technicien administratif le 31 juillet 2009. Le contrat d'appui temporaire du fournisseur #132858 n'a pas été renouvelé après le 30 septembre 2009 de même que le contrat de l'ancien directeur (EO3971) après le 31 mars. Un nouveau technicien administratif et un nouveau directeur ont été nommés le 15 octobre 2009 et le 1^{er} avril 2010, respectivement.

Ligne de téléassistance de l'OEA

L'Instruction 05-08, Corr. 1 émise le 14 avril 2005 expose la politique du Secrétariat général d'encouragement à la dénonciation des fautes financières et administratives et de protection contre des représailles des personnes qui les dénoncent, des informants et des témoins. L'enquête du Bureau hors siège du SG/OEA en Bolivie (SG/OIG/INV-01/09) a été entreprise à la suite d'une information reçue d'un ancien employé du SG/OEA par la ligne de téléassistance de l'OEA.

Recommandations en suspens

Au moment de la rédaction du présent rapport, quinze (58%) des recommandations de 2009 avaient été mise en oeuvre. Onze (42%) des vingt-six des recommandations de 2009 étaient en suspens, dont six étaient considérés comme présentant un Haut risque. Les recommandations de 2009 portent essentiellement sur la nécessité d'améliorer l'intégrité des données tirées d'OASES ainsi que la responsabilisation du DFAMS pour la gestion financière du Programme de bourses de l'OEA et du Portail de l'éducation des Amériques.

Projet de réaménagement et de restructuration du Sous-Secrétariat aux questions administratives et financières (STAMP)

Le Sous-Secrétariat aux questions administratives et financières (SAF) a établi le Projet de réaménagement et de restructuration du SAF (STAMP) le 1^{er} mai 2007 pour transformer et moderniser les systèmes de gestion des ressources de l'OEA afin d'améliorer la gouvernance intérieure. Les cinq objectifs clés de l'équipe spéciale du STAMP sont les suivants:

- Normalisation des politiques et processus relatifs aux ressources
- Transparence
- Obligation de rendre des comptes et soumission de rapports valables
- Formation
- Éthique

Dans son rapport d'audit 2009 la Commission des vérificateurs extérieurs a recommandé que l'OEA poursuive le réaménagement et la restructuration du SAF.

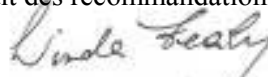
II. Dotation en personnel

En plus du poste d'Inspecteur général, le Programme-budget du Fonds ordinaire pour l'année 2009 contient deux postes de vérificateurs de classe P3, deux postes de vérificateurs débutants de classe P2 et un poste de vérificateur stagiaire de classe P1. Les membres du personnel du BIG ont assisté à une formation continue afin d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires conformément aux recommandations de la Commission des vérificateurs extérieurs. L'Inspecteur général continue d'utiliser les services de contractuels engagés à la tâche pour compléter les ressources humaines dont il dispose et qui sont financées par le Fonds ordinaire. En 2009, en plus des crédits inscrits au Fonds ordinaire, le BIG a reçu la somme de EU\$87 026 provenant de la récupération des coûts indirects générés par les fonds spécifiques. Ce montant a servi à couvrir le coût des services d'un technicien d'audit de classe G5 et les contrats à la tâche des personnes qui ont travaillé aux audits, en complément des ressources inscrites au Fonds ordinaire. En 2000, le BIG a également participé au programme de stages.

En plus des crédits inscrits au Fonds ordinaire, au 31 juillet 2010 le BIG a reçu la somme de EU\$87 026 provenant de la récupération des coûts indirects générés par les fonds spécifiques. Ce montant a servi à couvrir le coût des services d'un technicien d'audit de classe G5 pendant la période allant de janvier à juin 2010 et d'un vérificateur débutant de classe P2 pendant la période allant du 4 mai au 3 novembre 2010. L'Inspecteur général continue d'avoir recours à du personnel contractuel engagé à la tâche pour suppléer aux ressources en personnel financées par le Fonds ordinaire.

III. Autres activités

En 2009, le BIG a assisté en qualité d'observateur à diverses réunions du Conseil permanent, de la CAAP et de la CEPCIDI, ainsi qu'à des réunions du SG/OEA, y compris de la Commission du Projet de réaménagement et de restructuration du SAF établie par le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières (STAMP), de la Commission d'adjudication des marchés, de la Commission pour la liquidation des excédents et/ou des actifs obsolètes (COVENT) et de la Commission des questions administratives et budgétaires (CAM). L'Inspecteur général continue d'avoir des entretiens avec les Bureaux du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint, ainsi que le personnel de direction du Secrétariat général pour discuter des questions et préoccupations qui concernent le mécanisme des contrôles internes et de sujets qui peuvent représenter un risque pour l'Organisation. Ces entretiens portent, entre autres, sur la structure des contrôles internes, la mise en œuvre des recommandations des audits ainsi que sur d'autres questions opérationnelles telles que des propositions visant à modifier les processus de gestion. De plus, le BIG a maintenu des relations directes avec les superviseurs et a soumis des recommandations adéquates sur les processus opérationnels et les questions visant à améliorer les contrôles de gestion. Il a aussi passé en revue les propositions de modification des Normes générales se rapportant aux mécanismes de recrutement de l'OEA, à l'exception du processus de communication des offres lié à la Mission d'observation des élections, les modifications des accords du FEMCIDI et il a fait des recommandations, le cas échéant.



Linda P. Fealing
Inspecteur général
Le 30 juillet 2010